

# CONSEIL D'ETAT

*Section du Contentieux*  
1, place du Palais-Royal  
75100 PARIS CEDEX 01

*Tél : 01 40 20 80 72*  
*Fax : 01 40 20 88 86*

Paris, le 07/10/2021

M. ZIABLITSEV Sergei  
Chez M Me Jamain 6 rue Guiglia  
06000 Nice

Notre réf : N° 456317  
*(à rappeler dans toutes correspondances)*

Monsieur Sergei ZIABLITSEV c/  
Affaire suivie par : Mme Allain

## **DEMANDE RÉGULARISATION D'AVOCAT APRÈS REJET AJ**

Lettre recommandée avec avis de réception

Monsieur,

Le bureau d'aide juridictionnelle a rejeté votre demande d'aide juridictionnelle par une décision en date du 14 septembre 2021.

En conséquence, si vous maintenez votre requête vous devez, afin de régulariser la procédure, prendre contact avec un avocat au Conseil d'Etat que vous aurez choisi dans la liste ci-jointe.

Faute de présenter votre requête par un avocat au Conseil d'Etat, vous vous exposez à ce qu'elle soit rejetée comme irrecevable en application des articles R. 432-1 ou R. 821-3 du code de justice administrative.

Un délai de 15 jours à compter de la date de réception de la présente lettre, vous est imparti pour effectuer la régularisation demandée.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

*Pour le Président,*  
*La greffière en chef de la 6ème chambre*

Marie-Adeline Allain